

2026-04-09-05 : Election des autres membres du Bureau Communautaire

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Nooruddine Muhammad, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Laura CLÉMENT, Pierre-Pascal BIGOT, Nicolas GUYOT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Yamina RIOU, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Bénédicte ANGLES, Jérôme DELOIRE, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Amélie PAQEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Véronique LANGLAIS, Marie-Laure TEMPLÉ, Jean-Pierre BOISIAUD, Jean-Yves CHATILLON, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Maryse GUEMAS, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATÉ, Jacques MATHIEU, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Bastian GENTE, Jean-François PERDRIAU, Gilles Raymond HAMON, Maryline LÉZÉ

**Pouvoirs :**

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Jean-François PERDRIAU donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Gilles Raymond HAMON donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Nicolas GUYOT

Membres en exercice :48
Membres présents :44
Pouvoirs :3
Quorum :25
Votants :47
Date de convocation : 02/04/2026
Date d'affichage: <b>10 AVR. 2026</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

**VU** le Code Électoral ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'axe du Projet de territoire « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2026-04-09-03 relative à la désignation des autres membres du Bureau Communautaire ;

**VU** le procès-verbal d'élection du Président, des vice-présidents et d'autres membres du Bureau ;

**CONSIDERANT** que les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal majoritaire dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président et des vice-présidents;

**CONSIDERANT**, hors le Président et les vice-présidents, que tout conseiller communautaire ayant par ailleurs la qualité de parlementaire ou de membre du Conseil Région ou du Conseil Départemental entre dans la détermination du nombre des autres membres du Bureau et qu'il en est de même, pour les maires des communes de Bécon-les-Granits, d'Erdre-en-Anjou, des Hauts-d'Anjou, du Lion-d'Angers, de Miré et de Val-d'Erdre-Auxence, en tant que ces communes constituent les socles des polarités du SCoT pour le territoire des Vallées du Haut-Anjou (dans le cadre du projet de ScoT arrêté) ainsi que pour les maires délégués des communes déléguées de Châteauneuf-sur-Sarthe et du Louroux-Béconnais, en tant que celles-ci sont les sièges des polarités intermédiaires dudit SCoT;

**CONSIDERANT** les candidatures suivantes pour chacun des 5 autres postes de membre du Bureau Communautaire :

Autre membre du Bureau	Yamina Riou
Autre membre du Bureau	Pierre-Pascal Bigot
Autre membre du Bureau	Etienne Glémot
Autre membre du Bureau	Marie-Laure Templé
Autre membre du Bureau	Mireille Poilane

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

**CONSIDERANT** le déroulement d'un scrutin secret uninominal pour chacune des autres membres du Bureau Communautaire et le résultat de chacun des cinq scrutins en cause tels que retracés dans le procès-verbal d'élection du Président et des vice-présidents joint en annexe ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur MUHAMMAD, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **De proclamer élus, au titre des cinq autres membres supplémentaires du Bureau communautaire, les conseillers suivants :**

Autre membre du Bureau	Yamina Riou
Autre membre du Bureau	Pierre-Pascal Bigot
Autre membre du Bureau	Etienne Glémot
Autre membre du Bureau	Marie-Laure Templé
Autre membre du Bureau	Mireille Poilane

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 9 avril 2026  
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Nicolas Guyot

Secrétaire de Séance

Président



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.